

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025**

Sous la présidence de Monsieur Yves COQUELLE, Maire,
étaient présents :

Madame Lucie ANDOLFATTO, Monsieur Rosario ANASTASI, Madame Sophie ARGER, Monsieur Jean-Louis CORTI, Madame Christine FEDRY, Madame Christel FLORY, Madame Hyacinthe FRANCK, Monsieur Régis GOURDON, Monsieur Francis KOHLER, Madame Marianne LOEWERT, Monsieur Jean-Marie MARSEILLE, Monsieur Dominique MEYER, Monsieur Christian MUNDINGER, Madame Marilène PIZZULO, Monsieur Angelo RAUSEO, Monsieur Christian RISSER, Monsieur Richard SCHIRCK, Madame Geneviève ZANDONELLA.

Ont donné procuration :

Monsieur Thiebaut AUREZ donne procuration à M. Jean-Louis CORTI,
Monsieur Gérard GERTHOFFERT donne procuration à M. Yves COQUELLE.

Etait excusée : Madame Graziella LANG

Etait absente : Madame Sylvie NUZZO.

**Délibération n° DEL20251217-07
TARIFS 2026 DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET COLUMBARIUM**

Les tarifs des concession funéraires et columbarium actuellement applicables ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 mai 2022 (point n°11).

Il est proposé conserver les tarifs en vigueur mais de supprimer le tarif de 200€ pour l'apposition des plaques au Jardin du souvenir, celles étant dans la pratique, acquises par les usagers directement auprès des entreprises de pompes funèbres.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Yves Coquelle, Maire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité dont 2 procurations
(T. AUREZ, G. GERTHOFFERT)

- de fixer les tarifs et durées suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 :

	Tarifs
Concession simple (15 ans)	220 €
Concession double (15 ans)	440 €
Columbarium – case 2 urnes (15 ans)	500 €

Pour extrait conforme
BUHL, le 18 décembre 2025



Yves COQUELLE
Maire de BUHL

Sophie ARGER
Conseillère municipale,
Secrétaire de séance